



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## services publics

Question écrite n° 7291

### Texte de la question

M. Édouard Leveau appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'avenir de la conception française du service public dans le cadre de l'Union européenne. Prochainement, la Commission européenne publiera un livre vert sur le service public qui sera vraisemblablement suivi par une directive-cadre. Cette démarche est nécessaire pour clarifier les secteurs pouvant échapper au régime de concurrence au niveau européen. Toutefois, la France fait figure d'exception, étant donné qu'elle est un des Etats membres où le service public est le plus développé et, de surcroît, le plus protégé. La culture française n'est pas celle de l'Allemagne qui, par exemple, au nom du risque d'abus de l'Etat, confie une part très importante des services sociaux à des organismes privés. C'est la raison pour laquelle il lui demande quelle sera la position du Gouvernement sur ce sujet. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

### Texte de la réponse

La Commission européenne a présenté, le 21 mai 2003, un livre vert « sur les services d'intérêt général » en évitant d'utiliser le terme « service public » qu'elle estime moins précis. En effet, l'article 16 du traité et l'article 36 de la charte des droits fondamentaux se réfèrent uniquement aux « services d'intérêt économique général ». La Commission européenne utilise l'expression « services d'intérêt général » lorsqu'il n'est pas nécessaire de préciser la nature économique ou non économique des services concernés. Le livre vert se propose de lancer un débat sur les principes susceptibles d'être inscrits dans une éventuelle directive-cadre et notamment la définition de la bonne gouvernance en matière d'organisation, de réglementation, de financement et d'évaluation des services d'intérêt général afin d'améliorer la compétitivité de l'économie et de garantir un accès effectif et équitable de tous les individus à des services de qualité répondant à leurs besoins. Le Gouvernement élabore actuellement la réponse qu'il doit faire à l'automne 2003 à la Commission européenne à propos des questions posées dans le livre vert ; cette réponse prendra en compte les spécificités de cette question dans notre pays et notamment ce qu'on appelle le « service public à la française ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Édouard Leveau](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7291

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** réforme de l'Etat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4367

**Réponse publiée le :** 14 juillet 2003, page 5704